

SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2015

Président M. Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Jean PASTOR. Séverine BERGE. Frédéric SCHUBNEL. Laurence BURKHARD. Jean-Jacques OURTAU. Nicole CHRISTEN. Denis URBANY. Meggane ZANCHIN. Edmond EMERAUX. Sébastien ALBOUZE. Julie POITOU. Arnaud GRAFF. André GLAUDE. Jean-Marie KLEIN. Julia RUSSO. Emmanuelle SEDKI.

Excusée : Gwladys RIGOLLET procuration à Frédéric SCHUBNEL

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 NOVEMBRE 2014.

André GLAUDE revient sur les avenants du dernier conseil : la façon dont le dossier a été présenté n'est pas sérieuse car on n'en avait pas parlé entièrement. Il a été surpris par le montant des avenants.

Jean-Marie KLEIN intervient en disant que la commune a été conseillée par des spécialistes mais on a quand même 80 000 € d'avenants. Mr le Maire lui répond que les avenants sont la suite de décisions prises en comité de pilotage.

Le compte-rendu a été approuvé par 15 voix pour et 4 contre.

1/2015 – Démission de Mme Patricia LOBSTEIN, conseillère municipale.

Mme Emmanuelle SEDKI étant la suivante sur la liste, c'est elle qui va siéger désormais au Conseil.

2/2015 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,
- Considérant que M. Thierry DELON a apporté son concours en 2014, décide de lui accorder l'indemnité au titre de cet exercice et pour les exercices à venir.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Thierry DELON, receveur de la commune de DISTROFF.

Délibération adoptée par 14 voix pour et 5 abstentions.

3/2015 - SISCODIPE – Adhésion de la commune de MOYEUVRE-PETITE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un courrier du SISCODIPE a été reçu en Mairie pour l'adhésion de la commune de Moyeuivre-Petite à ce syndicat.

Par délibération en date du 25 Novembre 2014, le Comité du SISCODIPE a accepté cette adhésion sur demande de la commune de Moyeuivre-Petite.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de Moyeuivre-Petite au SISCODIPE.

4/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PROJET LOGIEST

La délibération du Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2013 concernant le projet LOGIEST sur les parcelles 1 à 6 situées sur le Lotissement Communale ECOCITE « La Croisée des Chemins » est abrogée

5/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLES 1-2-3-4-5-6 EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACHAT DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles N° 1 à 6 situées sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » sont destinées à la construction de maisons en bande.

Deux promoteurs ont montré leur intérêt pour y construire ces maisons :

- OPHLM pour un prix à la parcelle pouvant aller de 15 000 € TTC à 20 000 € TTC
- OXEO pour un prix à l'are pouvant aller de 10 000 € TTC à 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis le plus favorable pour les maisons OXEO du groupe SOCOPA,
- Autorise le Maire à procéder aux négociations pour la vente de ces terrains.

6/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLE 8 EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACHAT DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle N° 8 située sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » est destinée à la construction d'un petit immeuble de 8 à 11 logements en locatif et accession à la propriété.

Deux promoteurs ont montré leur intérêt pour y construire cet immeuble :

- OPHLM pour un prix à l'are pouvant aller de 8 000 € TTC à 12 000 € TTC
- CIRLUX SARL pour un prix à l'are pouvant aller de 10 000 € TTC à 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis le plus favorable pour la SARL CIRLUX,
- Autorise le Maire à procéder aux négociations pour la vente de ce terrain.

7/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLES 9 ET 10
FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles N° 9 et 10 situées sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » sont destinées à la construction d'un programme Junios/Seniors dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif financé par la Caisse de Dépôts via leur filiale, le groupe SNI.

Après en avoir délibéré, et par 15 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour ce projet,
- Fixe le prix de vente à 12 000 €uros TTC l'are,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente.

8/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLES 24 A 32
FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles N° 24-25-26-27-28-29-30-31-32 situées sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » sont destinées à la construction de logements sociaux par la Sté LOGI-EST.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour ce projet,
- Fixe le prix de vente à 15 000 €uros TTC la parcelle,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente.

9/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLES 33 à 38
EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACHAT DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles N° 33-34-35-36-37-38 situées sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » sont destinées à la construction de trois fois deux maisons jumelées.

Trois promoteurs ont montré leur intérêt pour y construire ces maisons :

- OPHLM pour un prix à l'are pouvant aller de 8 000 € TTC à 12 000 € TTC
- OXEO pour un prix à l'are pouvant aller de 10 000 € TTC à 12 000 € TTC
- COSTA pour un prix à l'are pouvant aller de 10 000 € TTC à 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis le plus favorable pour OXEO du Groupe SOCOPA,
- Autorise le Maire à procéder aux négociations pour la vente de ces terrains.

10/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLE 45
FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle N° 45 située sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » est destinée à l'habitat participatif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce projet,
- Fixe le prix de vente de cette parcelle à 12 000 €uros TTC l'are,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente.

11/2015 - LOTISSEMENT COMMUNAL – PARCELLES 70-71-72 **EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACHAT DES TERRAINS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles N° 70-71 et 72 situées sur le lotissement communal ECOCITE « La Croisée des Chemins » sont destinées à la construction de maisons en bande.

Deux promoteurs ont montré leur intérêt pour y construire ces maisons :

- OPHLM pour un prix à l'are pouvant aller de 8 000 € TTC à 12 000 € TTC
- OXEO pour un prix à l'are pouvant aller de 10 000 € TTC à 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis le plus favorable pour l'OPHLM,
- Autorise le Maire à procéder aux négociations pour la vente de ces terrains.

12/2015 – LOTISSEMENT COMMUNAL – ACCOMPAGNEMENT Pascal RIFF **et Jean-Yves MACE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a obtenu de la Région Lorraine une subvention de soutien pour les travaux de réalisation de l'Ecocité « LA CROISEE DES CHEMINS ». L'aide octroyée par la Région s'élève à 250 000 €uros.

Néanmoins, Mr le Maire explique que pour obtenir cette subvention, il a été nécessaire de monter un dossier conséquent qui a nécessité l'aide technique de M. Pascal RIFF et de M. Jean-Yves MACE.

Afin de les dédommager pour ce travail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer à chacun une aide d'un montant de 2 500 ,00 €uros.

André GLAUDE demande si on peut attendre le prochain conseil avant de prendre une décision ?

Mr le Maire dit qu'il peut se renseigner.

JJ OURTAU pense qu'on peut donner un pourcentage de 4 % maximum à chacun, sans eux le dossier n'aurait pas été monté.

Jean PASTOR lui pense qu'1 % est correct. Ils n'ont rien demandé mais c'est une façon de les remercier.

13/2015 - TRAVAUX RUE DU PARC

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour un marché concernant le solde des travaux de rénovation de la rue du parc.

Ces travaux seront financés par un solde de subvention de la CCAM concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de la nouvelle enveloppe de subvention , période 2014-2020, de la CCAM pour l'aménagement des usoirs, ainsi que par une subvention sollicitée auprès du Conseil Général. Le solde étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- Autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de la Moselle pour les aménagements et travaux de voirie sur la RD 61,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions adaptées à ce projet,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Mr le Maire précise que le Conseil Général devrait refaire la chaussée en 2015 puisque cette opération est faite tous les 10 ans.

Jean-Marie KLEIN précise que les avaloirs de la rue sont bouchés par les scories de l'époque et qu'il faudrait profiter pour les nettoyer.

Frédéric SCHUBNEL dit qu'il faut les sortir et les déboucher.

14/2015 – POINTS DIVERS

Mr le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier envoyé au SDIS concernant la construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la zone de Metzervisse.

Jean-Marie KLEIN dit de son côté que la lettre envoyée est de trop, il y a eu des informations dans la presse locale qui ne donne pas une bonne impression.

Mr le Maire s'engage à clarifier la situation auprès du corps des Sapeurs-Pompiers.

Demande d'ouverture de l'église par les agents de la mairie : le Maire dit que ce n'est pas le rôle de la mairie. André GLAUDE de son côté précise que la demande a été faite juste parce qu'il y a toujours quelqu'un en mairie les jours de semaine.

Frédéric SCHUBNEL informe que le Conseil que des décorations de Noël ont été récupérées à la ville de YUTZ qui ne souhaitait plus les garder. Il y en a environ pour 10 000 à 15 000 euros.

Mme Julia RUSSO remercie le Maire pour son intervention concernant les chats Cour du Vieux Château.